

2013-2014

Enquête sur les maisons d’hébergement

Veuillez remplir et retourner au plus tard le 16 mai 2014.

Veuillez apporter les corrections nécessaires à l’étiquette ci-dessous :

Nom de la personne-ressource	
Nom de l’organisme	
Adresse postale	
Ville	
Province ou Territoire	Code postal

Autorité

Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. Bien que votre participation à cette enquête soit volontaire, votre coopération est importante afin que les renseignements recueillis puissent être les plus exacts et les plus complets possible.

Objectif de l’enquête

Cette enquête permet de recueillir des données servant à produire des statistiques sur les établissements au Canada qui fournissent des services d’hébergement aux femmes victimes de violence et à leurs enfants. Sous forme agrégée, l’information recueillie est utilisée par les chercheurs, les fournisseurs de services et les décideurs pour élaborer des programmes, des politiques et des services à l’intention des femmes victimes de violence et de leurs enfants. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à des autres fins statistiques et de recherche.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l’identité d’une personne, d’une entreprise ou d’un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la Loi sur la statistique. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

Couplages d’enregistrements

Pour améliorer les données de la présente enquête et réduire au minimum le fardeau de réponse, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d’autres enquêtes ou de sources administratives.

Instructions

Veuillez retourner ce questionnaire d’ici le 16 mai 2014. Vous pouvez nous retourner les questionnaires par la poste :

Correspondance

Statistics Canada
Réception Central, SC 0505
Division des opérations et de l’intégration
150 Promenade du Pré Tunney, Statistique Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
Téléphone : Sans frais : 1-800-387-0479
Télécopieur : 1-888-883-7999
Courriel : justice@statcan.gc.ca

Divulgaration des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou tout autre mode électronique peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données, en vertu de l’article 12 de la Loi sur la statistique, avec la Société canadienne d’hypothèques et de logement et l’Agence de Santé Publique du Canada, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu’elles avaient besoin de les utiliser.

En vertu de l’article 12, vous pouvez refuser de partager vos données avec l’une ou l’autre de ces organisations en écrivant une lettre d’objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

VEUILLEZ LIRE LES INSTRUCTIONS ET LES DÉFINITIONS DANS LE GUIDE CI-JOINT AVANT DE REMPLIR LE QUESTIONNAIRE.

SECTION 1 - PROFIL DE L’ORGANISME LE 16 avril 2014, À MIDI

ÉTABLISSEMENT

1. Indiquez la catégorie qui correspond le mieux à votre établissement.

(Cochez une seule réponse. S’il y a plus d’un établissement, comme une maison d’hébergement et un logement de deuxième étape, veuillez remplir deux questionnaires.)

(Voir les définitions dans le guide ci-joint.)

3000

☐

Maison d’hébergement

☐

Maison d’hébergement de deuxième étape

☐

Réseau de maisons d’hébergement

☐

Satellite

☐

Centre d’urgence pour les femmes

☐

Refuge d’urgence

☐

Centres de prévention de la violence familiale en milieu rural (Alberta seulement)

☐

Logement provisoire (Manitoba seulement)

☐

Centre de ressources familiales (Ontario seulement, résidentiel)

☐

Autre (veuillez préciser):

4000

a) _____

2. Quel est le nombre total de lits dans votre établissement ?

(Comptez chaque lit, lit pour enfant et lit pour bébé. N’incluez pas les lits installés en situation d’urgence [p. ex. lit pliant, divan, sac de couchage] à moins qu’ils ne soient subventionnés ou autorisés par permis.)

5000

Nombre de lits

Réservé à l’usage du bureau

Date reçue

JJ MM AAAA

Vérification

JJ MM AAAA

Saisie

JJ MM AAAA

FSC



RÉGION

3. Indiquez la ou les régions desservies par votre organisme. **(Cochez toutes les réponses qui s'appliquent) (Voir les définitions dans le guide ci-joint.)**
- 6000

☐

Région urbaine ou suburbaine (1 000 personnes et plus)
- 7000

☐

Région rurale ou village (moins de 1 000 personnes)
- 8000

☐

Réserve

4. Un conseil de bande est-il propriétaire ou exploitant de votre établissement ? (La notion de « conseil de bande » désigne un groupe de représentants élus par les habitants de la communauté qui vivent dans une réserve.)
- a) Possédé par un conseil de bande ?

9000

1

☐

Oui

3

☐

Non
- b) Exploité par un conseil de bande ?

10000

1

☐

Oui

3

☐

Non

5. Votre établissement est-il situé dans une réserve ? **(Voir les définitions dans le guide ci-joint.)**
- 11000

1

☐

Oui

3

☐

Non

SERVICES

6. Veuillez indiquer tous les services que **votre établissement** offre régulièrement aux résidents (colonne 1), aux non-résidents (colonne 2) et aux ex-résidents (colonne 3). Si votre établissement ne distingue pas entre les non-résidents et les ex-résidents, veuillez utiliser la colonne des non-résidents (colonne 2). Dans la colonne 4, veuillez indiquer tous les services fournis **par d'autres organismes** à des résidents de votre établissement.
- (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)**
(Voir les définitions dans le guide ci-joint.)

A) Services à l'intention des femmes

	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Services fournis par votre établissement à des : Résidents de votre établissement	Non-résidents de votre établissement	Ex-résidents de votre établissement	Services offerts par d'autres organismes à vos résidents	Sans objet
1) Counseling individuel à court terme	12000 ☐	13000 ☐	14000 ☐	15000 ☐	16000 ☐
2) Counseling individuel à long terme	17000 ☐	18000 ☐	19000 ☐	20000 ☐	21000 ☐
3) Counseling collectif	22000 ☐	23000 ☐	24000 ☐	25000 ☐	26000 ☐
4) Counseling familial (incluant mère, enfants et partenaire)	27000 ☐	28000 ☐	29000 ☐	30000 ☐	31000 ☐
5) Planification de la sécurité ou de la protection	32000 ☐	33000 ☐	34000 ☐	35000 ☐	36000 ☐
6) Counseling en matière de toxicomanie (information ou soutien)	37000 ☐	38000 ☐	39000 ☐	40000 ☐	41000 ☐
7) Ligne d'écoute téléphonique (surveillée 24 heures sur 24)	42000 ☐	43000 ☐	44000 ☐	45000 ☐	46000 ☐
8) Services médicaux (p. ex. information ou soutien)	47000 ☐	48000 ☐	49000 ☐	50000 ☐	51000 ☐
9) Services de santé mentale (p. ex. information ou soutien)	52000 ☐	53000 ☐	54000 ☐	55000 ☐	56000 ☐
10) Services juridiques (p. ex. information ou soutien, services parajuridiques)	57000 ☐	58000 ☐	59000 ☐	60000 ☐	61000 ☐
11) Aide financière ou aide sociale (p. ex. information ou soutien)	62000 ☐	63000 ☐	64000 ☐	65000 ☐	66000 ☐
12) Appui à l'autonomie fonctionnelle (p. ex. aller à la banque, faire des épiceries, vaquer aux occupations quotidiennes)	67000 ☐	68000 ☐	69000 ☐	70000 ☐	71000 ☐
13) Formation professionnelle et recherche d'emploi	72000 ☐	73000 ☐	74000 ☐	75000 ☐	76000 ☐
14) Compétences parentales	77000 ☐	78000 ☐	79000 ☐	80000 ☐	81000 ☐
15) Services d'aiguillage pour logement	82000 ☐	83000 ☐	84000 ☐	85000 ☐	86000 ☐
16) Services adaptés aux différences culturelles pour femmes autochtones	87000 ☐	88000 ☐	89000 ☐	90000 ☐	91000 ☐
17) Services adaptés aux différences culturelles pour femmes de minorités ethnoculturelles ou visibles	92000 ☐	93000 ☐	94000 ☐	95000 ☐	96000 ☐
18) Services axés sur les besoins des lesbiennes	97000 ☐	98000 ☐	99000 ☐	100000 ☐	101000 ☐
19) Services pour femmes handicapées	102000 ☐	103000 ☐	104000 ☐	105000 ☐	106000 ☐
20) Services récréatifs	107000 ☐	108000 ☐	109000 ☐	110000 ☐	111000 ☐
21) Défense des droits des femmes	112000 ☐	113000 ☐	114000 ☐	115000 ☐	116000 ☐
22) Transport ou accompagnement (p. ex. au refuge ou à la cour)	117000 ☐	118000 ☐	119000 ☐	120000 ☐	121000 ☐
23) Services spécialisés pour femmes plus âgées (55 ans et plus)	122000 ☐	123000 ☐	124000 ☐	125000 ☐	126000 ☐
24) Autres services pour femmes (veuillez préciser) :					
127000 a) _____	128000 ☐	129000 ☐	130000 ☐	131000 ☐	132000 ☐
133000 b) _____	134000 ☐	135000 ☐	136000 ☐	137000 ☐	138000 ☐
139000 c) _____	140000 ☐	141000 ☐	142000 ☐	143000 ☐	144000 ☐

	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5
	Services fournis par votre établissement à des :			Services offerts par d'autres organismes à vos résidents	Sans objet
	Résidents de votre établissement	Non-résidents de votre établissement	Ex-résidents de votre établissement		
B) Services à l'intention des enfants					
25) Counseling individuel	145000 ☐	146000 ☐	147000 ☐	148000 ☐	149000 ☐
26) Counseling collectif ou soutien en groupe	150000 ☐	151000 ☐	152000 ☐	153000 ☐	154000 ☐
27) Programmes pour les enfants témoins ou victimes de mauvais traitements (p. ex. thérapie par le jeu)	155000 ☐	156000 ☐	157000 ☐	158000 ☐	159000 ☐
28) Services adaptés aux différences culturelles pour enfants autochtones	160000 ☐	161000 ☐	162000 ☐	163000 ☐	164000 ☐
29) Services adaptés aux différences culturelles pour enfants de minorités ethnoculturelles ou visibles	165000 ☐	166000 ☐	167000 ☐	168000 ☐	169000 ☐
30) Enseignement scolaire ou tutorat	170000 ☐	171000 ☐	172000 ☐	173000 ☐	174000 ☐
31) Protection de l'enfance et services à la famille	175000 ☐	176000 ☐	177000 ☐	178000 ☐	179000 ☐
32) Visites supervisées pour le parent non résident	180000 ☐	181000 ☐	182000 ☐	183000 ☐	184000 ☐
33) Gardiennage	185000 ☐	186000 ☐	187000 ☐	188000 ☐	189000 ☐
34) Espaces récréatifs extérieurs pour enfants	190000 ☐	191000 ☐	192000 ☐	193000 ☐	194000 ☐
35) Espaces récréatifs intérieurs pour enfants	195000 ☐	196000 ☐	197000 ☐	198000 ☐	199000 ☐
36) Placement temporaire d'enfants sans parents	200000 ☐	201000 ☐	202000 ☐	203000 ☐	204000 ☐
37) Autres services pour enfants (veuillez préciser) :					
205000 a) _____	206000 ☐	207000 ☐	208000 ☐	209000 ☐	210000 ☐
211000 b) _____	212000 ☐	213000 ☐	214000 ☐	215000 ☐	216000 ☐
217000 c) _____	218000 ☐	219000 ☐	220000 ☐	221000 ☐	222000 ☐
C) Services à l'intention des partenaires violents					
38) Programmes de traitement et services de counseling	223000 ☐	224000 ☐	225000 ☐	226000 ☐	227000 ☐
39) Autres (veuillez préciser) :					
228000 a) _____	229000 ☐	230000 ☐	231000 ☐	232000 ☐	233000 ☐
234000 b) _____	235000 ☐	236000 ☐	237000 ☐	238000 ☐	239000 ☐
240000 c) _____	241000 ☐	242000 ☐	243000 ☐	244000 ☐	245000 ☐
D) Services généraux					
40) Information	246000 ☐	247000 ☐	248000 ☐	249000 ☐	250000 ☐
41) Prévention ou sensibilisation du public	251000 ☐	252000 ☐	253000 ☐	254000 ☐	255000 ☐
42) Programmes d'approche	256000 ☐	257000 ☐	258000 ☐	259000 ☐	260000 ☐
43) Défense des droits	261000 ☐	262000 ☐	263000 ☐	264000 ☐	265000 ☐
44) Action politique ou sociale (p. ex. rédaction de lettres à l'intention de politiciens, participation à des manifestations ou protestations)	266000 ☐	267000 ☐	268000 ☐	269000 ☐	270000 ☐
45) Aide pour l'hébergement d'animaux familiers	271000 ☐	272000 ☐	273000 ☐	274000 ☐	275000 ☐
46) Banque alimentaire	276000 ☐	277000 ☐	278000 ☐	279000 ☐	280000 ☐
47) Articles d'habillement	281000 ☐	282000 ☐	283000 ☐	284000 ☐	285000 ☐
48) Articles d'ameublement	286000 ☐	287000 ☐	288000 ☐	289000 ☐	290000 ☐
49) Autres (veuillez préciser) :					
291000 a) _____	292000 ☐	293000 ☐	294000 ☐	295000 ☐	296000 ☐
297000 b) _____	298000 ☐	299000 ☐	300000 ☐	301000 ☐	302000 ☐
303000 c) _____	304000 ☐	305000 ☐	306000 ☐	307000 ☐	308000 ☐
7. Y a-t-il des services qui sont actuellement requis mais qui ne sont pas offerts ou qui ne sont pas offerts dans une mesure permettant de répondre aux besoins des résidents, ex-résidents ou non-résidents servis par votre établissement? Si oui, veuillez indiquer les plus importants de ces services (jusqu'à concurrence de trois).					
309000 1) _____					
310000 2) _____					
311000 3) _____					

ACCESSIBILITÉ

8. Dans quelles langues votre établissement peut-il fournir des services ?
Veuillez inclure les langues dans lesquelles les employés, les bénévoles et les autres personnes peuvent **communiquer verbalement** lorsqu'ils fournissent des services.
(Indiquez toutes les langues qui s'appliquent.)
(Voir les définitions dans le guide ci-joint.)

312000

☐

Anglais

313000

☐

Français

314000

☐

Arabe

315000

☐

Chinois (mandarin, cantonais, hakka)

316000

☐

Cri

317000

☐

Hollandais

318000

☐

Allemand

319000

☐

Grec

320000

☐

Inuktitut

321000

☐

Italien

322000

☐

Ochipwe

323000

☐

Polonais

324000

☐

Portugais

325000

☐

Panjabi

326000

☐

Espagnol

327000

☐

Tagalog (pilipino)

328000

☐

Ukrainien

329000

☐

Vietnamien

329100

☐

Ourdu

329200

☐

Persan (farsi)

329300

☐

Russe

329400

☐

Hindi

330000

☐

Autres langues (veuillez préciser):

331000

a)

332000

b)

9. Est-ce qu'au moins une entrée de votre immeuble est accessible aux fauteuils roulants (p. ex. rampes d'accès, entrées au rez-de-chaussée, portes qui s'ouvrent automatiquement ou facilement) ?

333000

1

☐

Oui

3

☐

Non → **Passez à la question 12**

10. Votre établissement comprend-il des chambres à coucher accessibles aux fauteuils roulants (p. ex. entrées de porte plus larges, portes qui s'ouvrent automatiquement ou facilement) ?

334000

1

☐

Oui

3

☐

Non

11. Votre établissement comprend-il des salles de bain accessibles aux fauteuils roulants (p. ex. entrées de porte plus larges, barres d'appui, portes qui s'ouvrent automatiquement ou facilement) ?

335000

1

☐

Oui

3

☐

Non

12. Votre établissement offre-t-il des services aux personnes sourdes ou malentendantes ?

a) Télés imprimeur, appareil de télécommunication pour personnes sourdes ou malentendantes (ATS, ATME)

336000

1

☐

Oui

3

☐

Non

b) Communication en langage gestuel ou interprétation gestuelle

337000

1

☐

Oui

3

☐

Non

c) Autres services

338000

1

☐

Oui

3

☐

Non

(veuillez préciser):

339000

1)

340000

2)

13. Votre établissement offre-t-il des services aux personnes aveugles ou malvoyantes ?

- a) Documents en braille.....

341000 1

☐ Oui

3

☐ Non
- b) Documents en gros caractères

342000 1

☐ Oui

3

☐ Non
- c) Autres services

343000 1

☐ Oui

3

☐ Non

(veuillez préciser): 344000 1) _____
345000 2) _____

JEUNES DE SEXE MASCULIN

14. Votre établissement admet-il des enfants et des jeunes?
(Les enfants et les jeunes sont âgés de moins de 18 ans et sont accompagnés d'un parent ou d'un fournisseur de soins.)

- 345500 1

☐ Oui
- 3

☐ Non

→ Passez à la question 17

15. Comment votre établissement gère-t-il l'admission des jeunes de sexe masculin?
(Cochez une seule réponse.)

- 346000 1

☐ Les jeunes de sexe masculin sont admis automatiquement jusqu'à un âge limite. → Passez à la question 16
- 2

☐ Les jeunes de sexe masculin peuvent être admis jusqu'à un âge limite, mais chaque cas est étudié individuellement avant de décider d'admettre ou non le jeune. → Passez à la question 16
- 3

☐ Il n'y a pas d'âge limite, mais chaque cas est étudié individuellement avant de décider d'admettre ou non le jeune. → Passez à la question 17

16. Quel est l'âge limite ?

347000 ans

17. Votre établissement adresse-t-il ailleurs les jeunes de sexe masculin?

- 348000 1

☐ Oui
- 3

☐ Non

→ Passez à la question 19

18. À qui ou à quel type d'organisme votre établissement dirige-t-il les jeunes de sexe masculin?
(Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- 349000

☐ Refuge pour les jeunes
- 350000

☐ Services sociaux ou services de protection de l'enfance
- 351000

☐ Centre de services à la famille
- 352000

☐ Centre de la jeunesse
- 353000

☐ Famille ou amis
- 354000

☐ Autre type d'organisme (veuillez préciser):
- 355000

a) _____
- 356000

b) _____
- 357000

c) _____

SECTION 2 - PROFIL DES RÉSIDENTS LE 16 avril 2014, À MIDI

La section 2 vise à obtenir **un instantané** de la clientèle desservie en un jour donné de l’année (en l’occurrence, le 16 avril 2014). Comme un certain nombre de résidents à qui on a assigné une place peuvent être temporairement absents le 16 avril 2014, veuillez tenir compte de tous les résidents **admis**, incluant ceux qui sont temporairement absents, au moment de répondre aux questions suivantes.

19. Pour chaque femme présente dans votre établissement **le 16 avril 2014, à midi**, indiquez la ou les raisons qui l’ont poussée à s’adresser à votre établissement.

Comptez toutes les raisons qui s’appliquent.

Par exemple, une femme victime de mauvais traitements physiques, d’exploitation financière et de menaces qui éprouve également des problèmes de santé mentale serait comptée une fois dans chacune des quatre catégories correspondantes.

Veuillez vous assurer que seules les femmes sont comptées.

Ne tenez pas compte des enfants dans cette question.

	Nombre
1) Violence physique	358000
2) Violence sexuelle	359000
3) Exploitation financière	360000
4) Violence psychologique	361000
5) Menaces	362000
6) Harcèlement	363000
7) Traite de personnes	363500
8) Protection de ses enfants contre :	364000
a) la violence physique	365000
b) la violence sexuelle	366000
c) les menaces	367000
d) la violence psychologique	368000
e) la négligence	369000
f) l’observation de la violence envers sa mère	371000
9) Autres formes de violence (veuillez préciser) :	370000
a) _____	373000
b) _____	375000
c) _____	376000
10) Problèmes de logement	
a) Hébergement de secours (p. ex. a dû quitter son dernier logement à la suite d’une expulsion ou de dommages causés par un incendie, une inondation ou une catastrophe naturelle)	377000
b) Incapacité de trouver un logement à prix abordable	378000
c) Problème de logement à court terme (p. ex. sur une liste d’attente pour un logement subventionné, ou attend de déménager mais n’a pas d’endroit où demeurer dans l’intervalle)	379000
11) Problèmes de santé mentale	380000
12) Toxicomanie	382000
13) Autres (veuillez préciser) :	
a) _____	384000
b) _____	386000
c) _____	387000
14) Raison inconnue ou ne sais pas	

Nombre de résidents (femmes et enfants) le 16 avril 2014, à midi

Comptez chaque femme et enfant UNE SEULE FOIS.

20. Du nombre total de résidents dans votre établissement le 16 avril 2014, à midi, combien de femmes et d'enfants les accompagnant étaient là **principalement** pour des **RAISONS DE VIOLENCE** ?
(Inscrivez « 0 » s'il n'y en avait pas.)
21. Du nombre total de résidents dans votre établissement le 16 avril 2014, à midi, combien de femmes et d'enfants les accompagnant étaient là **principalement** pour des **RAISONS AUTRES QUE LA VIOLENCE** (p. ex. un problème de logement) ?
(Inscrivez « 0 » s'il n'y en avait pas.)
22. Veuillez indiquer le nombre **TOTAL** de femmes et d'enfants qui se trouvaient dans votre établissement le 16 avril 2014, à midi.
(Inscrivez « 0 » s'il n'y en avait pas.)

Femmes	Enfants	Total
388000	389000	390000
391000	392000	393000
394000	395000	396000

23. Quelles étaient les sources de renvoi pour chaque femme dirigée vers votre organisme ?
Veuillez compter toutes les sources de renvoi qui s'appliquent pour chaque femme.

	Nombre		Nombre
a) Présentation spontanée seulement	397000	h) Membre du clergé ou ministre du culte	404000
	398000	i) Police ou Gendarmerie royale du Canada	405000
b) Famille ou ami	399000	j) Autre maison d'hébergement	406000
c) Ministère des Enfants et de la Famille	400000	k) Organisme ou réserve autochtone ou des Premières nations	407000
d) Ministère des Ressources humaines	401000	l) Autre organisme communautaire	408000
e) Autre ministère	402000	m) Autre	409000
f) Résidente de l'établissement (actuelle ou ancienne)	403000	n) Ne sais pas ou aucune donnée	410000
g) Hôpital, médecin, infirmière ou autre professionnel de la santé, ou travailleur social en milieu hospitalier			411000
		TOTAL	

24. a) Parmi les femmes résidant dans l'établissement le 16 avril 2014, combien s'y étaient déjà rendues auparavant ?

Nombre
412000

Si le nombre de clients réitérants est égal à ZÉRO, passez à la question 25.

- b) Combien de femmes s'y sont rendues : 1 autre fois au cours des 12 derniers mois ?

de 2 à 4 autres fois au cours des 12 derniers mois ?

5 autres fois ou plus au cours des 12 derniers mois ?

Combien de femmes s'y étaient déjà rendues au cours des 12 derniers mois, sans que le nombre de séjours soit connu ?

Combien de femmes avaient déjà séjourné dans l'établissement, mais l'ont quitté depuis plus de 12 mois ?

Total (Ce total devrait être égal au nombre de femmes inscrit à la Question 24 a)

Nombre
413000
414000
415000
416000
417000
418000

Les questions 25 à 27 concernent uniquement les personnes résidant dans votre établissement le 16 avril 2014, et qui y sont venues principalement pour des raisons de violence (voir la question 20).

Caractéristiques

25. Le 16 avril 2014, à midi, veuillez indiquer le nombre de résidents échappant à des situations de violence pour chacun des groupes d'âge suivants: (Comptez chaque femme et enfant une seule fois.)

A. Catégories d'âge des femmes

	Nombre de femmes
15 à 19 ans	419000
20 à 24 ans	420000
25 à 29 ans	421000
30 à 34 ans	422000
35 à 44 ans	423000
45 à 54 ans	424000
55 à 64 ans	425000
65 ans et plus	426000
Âge inconnu	427000

Total des femmes
(Ce total devrait être égal au nombre de femmes inscrit à la question 20.)

428000

Catégories d'âge des enfants accompagnant ces femmes

	Nombre de filles	Nombre de fils
Moins de 1 an	429000	439000
1 à 4 ans	430000	440000
5 à 9 ans	431000	441000
10 à 12 ans	432000	442000
13 à 15 ans	433000	443000
16 à 18 ans	434000	444000
19 à 24 ans	435000	445000
25 à 29 ans	436000	446000
Âge inconnu	437000	447000

Total	438000	448000
-------	--------	--------

Total des enfants
(Ce total devrait être égal au nombre d'enfants inscrit à la question 20.)

449000

B. Indiquez le nombre de femmes présentes le 16 avril 2014, à midi: (Comptez chaque femme une seule fois.) (Voir les définitions dans le guide ci-joint.)

- a) qui ont été admises avec leurs enfants;

b) qui ont été admises sans leurs enfants;

c) n'ayant pas d'enfants ou de responsabilités parentales.

d) L'organisme ne sait pas si elles ont des enfants ou des responsabilités parentales.

e) Total (Ce total devrait être égal au nombre de femmes inscrit à la question 20.)

Nombre
450000
451000
452000
453000
454000

C. Indiquez le nombre de résidents ayant une incapacité le 16 avril 2014, à midi.

	Nombre
Femmes	455000
Enfants	456000
Total des résidents ayant une incapacité	457000

(Si le nombre total de résidents ayant une incapacité et égal à ZÉRO, passez à la question 26.)

Ne sais pas 458000 ☐ → Passez à la question 26

D. Indiquez le nombre de résidents ayant les caractéristiques suivantes le 16 avril 2014, à midi :
(Comptez chaque femme et enfant aussi souvent que cela s'applique, s'il y a plus d'une incapacité. Veuillez inclure les résidents ayant un handicap physique permanent ou temporaire, p. ex. le port de béquilles en raison d'une fracture à la jambe.)

	Femmes	Enfants
a) Mobilité réduite	462000	469000
b) Déficience visuelle	463000	470000
c) Déficience auditive	464000	471000
Autres incapacités (veuillez préciser):	465000	472000
459000 d) _____	466000	473000
460000 e) _____	467000	474000
461000 f) _____	468000	475000
g) Ne sais pas		

Lien avec l'agresseur

26. Le 16 avril 2014, à midi, indiquez le nombre de femmes résidentes selon la relation avec l'agresseur:
(Comptez chaque femme une seule fois. N'incluez pas les enfants.)

	Nombre
a) Conjoint (légalement marié)	476000
b) Conjoint de fait	477000
c) Ex-conjoint	478000
d) Ex-conjoint de fait	479000
e) Amoureux (couple n'habitant pas ensemble)	480000
f) Ancien amoureux	481000
g) Personne apparentée (parent, enfant, autre)	482000
h) Ami ou connaissance	483000
i) Fournisseur de soins (personne non apparentée chargée de prendre soin de la victime à temps plein ou partiel – les fournisseurs de soins qui sont apparentés doivent être comptés sous « personne apparentée »)	484000
j) Symbole d'autorité (enseignant, professeur, employeur, personne en situation de confiance)	485000
k) Autre (veuillez préciser): 486000	487000
l) Ne sais pas	488000
m) Total (Ce total devrait être égal au nombre de femmes inscrit à la question 20.)	489000

Intervention du système de justice pénale dans l'incident de violence le plus récent

Cette question a trait au plus récent incident de violence qui a entraîné l'admission de la femme dans votre établissement. ELLE NE S'APPLIQUE PAS à des incidents de violence précédents dans lesquels la police est peut-être intervenue.

27. Le 16 avril 2014, à midi, veuillez répondre aux questions suivantes sur le rôle joué par le système de justice pénale dans le plus récent épisode de violence pour chaque femme.
(Inscrivez « 0 » s'il n'y en a pas eu.)

	Oui (nombre)	Non (nombre)	Ne sait pas (nombre)	Total (Ce total devrait être égal au nombre de femmes inscrit à la question 20.) (nombre)
Dans combien de cas :	490000	491000	492000	493000
a) l'incident a-t-il été signalé à la police ?				
b) des accusations ont-elles été portées contre l'agresseur (p. ex. par la femme, la police ou la Couronne) ?	494000	495000	496000	497000
c) une ordonnance d'interdiction a-t-elle été rendue contre l'agresseur (ordonnance de garder la paix, ordonnance d'interdiction de communication, engagement de garder la paix et de bien se conduire, conditions de la probation, ordonnance d'intervention d'urgence, ordonnance de protection d'urgence, ordonnance d'aide à la victime, ordonnance interdisant de suivre une personne avec persistance d'un endroit à l'autre, etc.) ?	498000	499000	500000	501000

SECTION 3 - DÉPARTS ET REFUS: DE MINUIT À MIDI, LE 16 avril 2014

Les questions 28 à 31 concernent les départs et les refus survenus entre minuit et midi, le 16 avril 2014.

Départs (Voir les définitions dans le guide ci-joint.)

28. Combien de femmes et d'enfants ont quitté votre établissement entre minuit et midi, le 16 avril 2014 ?

	Nombre
Femmes	502000
Enfants	503000
Nombre total de départs	504000

Si le total des départs est égal à ZÉRO, passez à la question 30.

29. Lorsque les femmes sont parties, où sont-elles allées ?
Il s'agit des départs survenus entre minuit et midi, le 16 avril 2014.
(Comptez chaque femme une seule fois. Ne comptez pas les enfants dans cette question.)

	Nombre		Nombre
a) Sont retournées avec leur conjoint ou conjoint de fait	505000	i) Services d'hébergement (p. ex. foyer de groupe, maison de refuge, centre de désintoxication, centre de traitement pour toxicomanie ou autre établissement de soins pour adultes)	513000
b) Sont retournées chez elles sans leur conjoint ou conjoint de fait	506000	Autres (veuillez préciser):	515000
c) Hébergement de deuxième étape	507000	514000 j)	517000
d) Autre refuge d'urgence	508000	516000 k)	519000
e) Refuge à l'extérieur de la province ou du territoire	509000	518000 l)	520000
f) Nouveau logement sans le conjoint ou conjoint de fait	510000	m) Inconnu	
g) Hébergement chez des amis ou des parents	511000	n) Total (Ce nombre devrait être égal au nombre de femmes inscrit à la question 28.)	521000
h) Hôpital	512000		

Refus

30. Combien de femmes et d'enfants se sont vu refuser l'hébergement dans votre établissement entre minuit et midi, le 16 avril 2014 ?

	Nombre
Femmes	522000
Enfants	523000
Total des refus	524000

Si le total des refus est égal à ZÉRO, passez à la question 32.

31. Pour quelles raisons ces femmes et ces enfants ont-ils été refusés?
(Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- ☐ 525000 Pas de place dans le refuge
- ☐ 526000 Problèmes d'alcool et de drogue
- ☐ 527000 Problèmes de santé mentale
- ☐ 528000 Problème de transport (p. ex. impossible de se rendre à l'établissement)
- ☐ 529000 Problème d'accessibilité (p. ex. inaccessible aux fauteuils roulants)
- ☐ 530000 Obstacle linguistique
- ☐ 531000 Mineur sans parent
- ☐ 532000 Liste de non-admissions ou de mises en garde
- ☐ 533000 Autres (veuillez préciser):
- 534000 a)
- 535000 b)
- 536000 c)

SECTION 4 - SERVICES AUX NON-RÉSIDENTS ET EX-RÉSIDENTS

Cette section a pour objet de recueillir des renseignements sur les demandes d'aide reçues de non-résidents et d'ex-résidents. La question 32 traite des demandes reçues le 16 avril 2014 et des demandes pour un mois typique.

32. Veuillez signaler le nombre d'appels téléphoniques, de lettres, de courriels, de fax, de demandes d'aide en personne ou d'autres genres de demandes reçues de non-résidents et d'ex-résidents relativement à des besoins d'hébergement et d'autres besoins. Les services d'approche sont compris. (Inscrivez « 0 » s'il n'y en a pas eu. Comptez chaque demande d'aide.) (Voir les définitions dans le guide ci-joint.) :

	A. Le 16 avril 2014	B. Pour un mois typique
Demandes relatives à l'hébergement (p. ex. crise, besoin d'hébergement suite à de la violence, problème de logement non lié à la violence.)	537000	540000
Autres (non liées à l'hébergement) (p. ex. crise, besoin d'aide médicale, information d'ordre général, soutien affectif)	538000	541000
	539000	542000
TOTAL		

Activités d'approche (Voir les définitions dans le guide ci-joint.)

33. Combien d'heures par semaine sont consacrées à des activités d'approche ? (Veuillez noter que s'il y a trois employés qui font 20 heures par semaine, cela représente 60 heures. Incluez les employés rémunérés, les bénévoles et les autres.)

Heures par semaine
543000

SECTION 5 - RENSEIGNEMENTS ANNUELS

Le but de la section 5 est d'obtenir des renseignements annuels sur les admissions, ainsi que sur les réparations matérielles et les améliorations faites à votre établissement. L'information doit être fournie pour un exercice financier de 12 mois, comme la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

A. Période de référence: Veuillez indiquer la période de 12 mois utilisée pour l'information fournie dans la section 5.

De:	JJ	MM	AAAA	A:	JJ	MM	AAAA
	544000	545000	546000		547000	548000	549000

34. Veuillez indiquer le nombre total d'admissions pour la période de référence. Veuillez compter les admissions aux programmes d'hébergement seulement. Veuillez compter chaque femme et enfant, chaque fois qu'ils ont été admis (inclure les admissions répétées). Voir les définitions dans le guide ci-joint.

	Nombre
Nombre de femmes	550000
Nombre d'enfants	551000
Nombre total d'admissions	552000

(Inscrivez « 0 » s'il n'y en a pas eu.)

B. Hommes

Les questions 35 à 39 concernent les hommes de 15 ans et plus qui ont été admis dans un établissement avec ou sans leurs enfants à charge. (EXCLUEZ les hommes qui ont été admis avec un parent.)

35. Votre établissement a-t-il une politique gouvernant l'admission d'hommes (15 ans et plus) avec ou sans enfants ? (Cochez une seule réponse.)

553000 1 ☐ La politique permet l'admission d'hommes.

2 ☐ La politique ne permet pas l'admission d'hommes. → Passez à la section C. Réparations matérielles ou améliorations.

3 ☐ L'établissement n'a aucune politique sur l'admission d'hommes.

36. Au cours de la période de référence (entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014 ou au cours des 12 derniers mois de votre propre exercice financier s'il ne s'est pas terminé le 31 mars 2014), combien d'hommes ont été admis dans votre établissement? (*Si aucun homme n'a été admis, inscrivez « 0 » et passez à la partie C. Réparations matérielles ou améliorations.*)

Nombre d'hommes

Nombre
554000

37. Au cours de la période de référence, des hommes ont-ils été admis pour des raisons de violence ?

555000 1 ☐ Oui
3 ☐ Non → **Passez à la partie C. Réparations matérielles ou améliorations.**

38. Au cours de la période de référence, combien d'hommes ont été admis dans votre établissement pour des raisons de violence ? (*Si aucun homme n'a été admis, inscrivez « 0 » et passez à la partie C. Réparations matérielles ou améliorations.*)

Nombre d'hommes

Nombre
556000

39. Au cours de la période de référence, sur le nombre d'hommes admis pour des raisons de violence, combien étaient victimes de violence conjugale ? (*Si aucun homme n'a été admis, indiquez « 0 ».*)

Nombre d'hommes

Nombre
557000

C. Réparations matérielles ou améliorations

L'objet des questions 40 à 43 est de recueillir des renseignements sur les réparations matérielles et les améliorations faites à votre établissement au cours de la période de référence (entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014 ou au cours des 12 derniers mois de votre propre exercice financier s'il ne s'est pas terminé le 31 mars 2014). Dans la présente section, **n'incluez pas** les fonds reçus de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour la construction de nouvelles unités.

N'INCLUEZ PAS LES TRAVAUX D'ENTRETIEN NORMAL EN RÉPONDANT À CES QUESTIONS.

L'entretien normal comprend la peinture, la réparation de robinets qui coulent, le nettoyage de fournaises, etc.

40. Des réparations matérielles ou des améliorations (p. ex. nouvelle toiture, nouveaux revêtements de plancher, fenêtres, tuiles à plancher et appareils de plomberie) ont-elles été faites à votre établissement au cours de la période de référence ?

558000 1 ☐ Oui
3 ☐ Non → **Passez à la question 44**

41. Quel genre de réparations ou d'améliorations ont été faites à votre établissement au cours de la période de référence ? (*Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.*)

Majeures – Plomberie ou filage électrique défectueux, réparations de base à des murs, des planchers ou des plafonds, etc. En d'autres mots, il s'agit de réparations que vous êtes légalement tenu de faire pour vous conformer au code du bâtiment de votre municipalité. Ces réparations sont jugées essentielles pour des raisons de sécurité et pour satisfaire aux normes municipales.

Mineures – Carreaux de plancher, briques ou bardeaux décollés ou manquants, marches, rampes ou revêtement endommagés, etc.

Structurales – Améliorations non requises aux fins de sécurité ou pour satisfaire aux normes municipales, telles que des remaniements visant à rendre des pièces accessibles aux fauteuils roulants, l'ajout d'un nouveau système de sécurité, de rampes d'accès, d'un espace récréatif extérieur pour enfants ou d'un fumoir ventilé.

559000 ☐ Majeures
560000 ☐ Mineures
561000 ☐ Structurales

42. Comment ont été financées les réparations ou améliorations faites au cours de la période de référence ?
(Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- 562000

☐

Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (SCHL)
- 563000

☐

Autre ministère fédéral
- 564000

☐

Gouvernement provincial ou territorial
- 565000

☐

Entente de financement fédérale-provinciale-territoriale
- 566000

☐

Administration régionale ou municipale
- 567000

☐

Activités de financement
- 568000

☐

Dons
- 569000

☐

Autres (veuillez préciser):
- 570000

a)
- 571000

b)
- 572000

☐

Ne sais pas

43. Quel a été le coût des réparations ou des améliorations faites durant la période de référence ?
(Si le coût exact n'est pas connu, veuillez fournir une estimation précise.)

a) Coût exact

b) Estimation

c) Ne sais pas

Coût	
573000	\$
574000	\$

575000

☐

44. Au cours des cinq prochaines années, croyez-vous qu'il sera nécessaire de faire des réparations matérielles ou des améliorations à votre établissement ?
(Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.)

Majeures – Plomberie ou filage électrique défectueux, réparations de base à des murs, des planchers ou des plafonds, etc. En d'autres mots, il s'agit de réparations que vous êtes légalement tenu de faire pour vous conformer au code du bâtiment de votre municipalité. Ces réparations sont jugées essentielles pour des raisons de sécurité et pour satisfaire aux normes municipales.

Mineures – Carreaux de plancher, briques ou bardeaux décollés ou manquants, marches, rampes ou revêtement endommagés, etc.

Structurales – Améliorations non requises aux fins de sécurité ou pour satisfaire aux normes municipales, telles que des remaniements visant à rendre des pièces accessibles aux fauteuils roulants, l'ajout d'un nouveau système de sécurité, de rampes d'accès, d'un espace récréatif extérieur pour enfants ou d'un fumoir ventilé.

- 576000

☐

Majeures
- 577000

☐

Mineures
- 578000

☐

Structurales

45. Au cours des cinq prochaines années, sur lesquelles des sources suivantes prévoyez-vous pouvoir compter pour financer les réparations matérielles et améliorations nécessaires ?
(Cochez toutes les réponses qui s'appliquent)

- 579000

☐

Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (SCHL)
- 580000

☐

Autre ministère fédéral
- 581000

☐

Gouvernement provincial ou territorial
- 582000

☐

Entente de financement fédérale-provinciale-territoriale
- 583000

☐

Administration régionale ou municipale
- 584000

☐

Activités de financement
- 585000

☐

Dons
- 586000

☐

Autres (veuillez préciser):
- 587000

a)
- 588000

b)
- 589000

☐

Ne sais pas

SECTION 6 - RECETTES ET DÉPENSES

La présente section a pour objet de recueillir de l'information sur les recettes et dépenses de votre établissement pendant la période de référence.

RECETTES

46. Veuillez déclarer les montants reçus de chacune des sources de financement suivantes et les recettes totales pour votre établissement. (Vous pouvez donner soit des chiffres estimés ou des chiffres vérifiés en fin d'année. Arrondissez les chiffres au dollar près [p. ex. 457 \$ plutôt que 457,25 \$].)

	Montant en dollars
1) Ministère des Affaires autochtones et du développement du nord canadien	590000 \$
2) Autres ministères fédéraux	591000 \$
3) Gouvernement provincial ou territorial : logement	592000 \$
4) Gouvernement provincial ou territorial : services sociaux	593000 \$
5) Autres ministères provinciaux ou territoriaux	594000 \$
6) Administration municipale	595000 \$
7) Administration régionale	596000 \$
8) Fondations	597000 \$
9) Prêts ou subventions pour les réparations et améliorations importantes	598000 \$
10) Centraide	599000 \$
11) Bandes indiennes	600000 \$
12) Frais assumés par les résidents	601000 \$
13) Loteries provinciales ou territoriales (comprend l'Associated Entities Fund de la Saskatchewan, les bingos, les billets de Nevada)	602000 \$
14) Dons (espèces seulement)	603000 \$
15) Activités de financement	604000 \$
16) Autres (veuillez préciser) :	606000 \$
605000 a) _____	608000 \$
607000 b) _____	609000 \$
17) Recettes annuelles totales de l'organisme	

DÉPENSES

47. Veuillez déclarer les dépenses totales annuelles de votre organisme et le montant en dollars de vos dépenses annuelles totales pour les éléments suivants. (Vous pouvez donner soit des chiffres estimés ou des chiffres vérifiés en fin d'année. Arrondissez les chiffres au dollar près [p. ex. 457 \$ plutôt que 457,25 \$].)

	Montant en dollars
1) Coûts en salaires (tous les salaires et avantages sociaux, incluant ceux des employés occasionnels et les coûts des personnes rémunérées à l'acte)	610000\$
2) Loyer (p. ex. bureaux d'activités d'extension)	611000\$
3) Prêts hypothécaires et impôts	612000\$
4) Entretien régulier	613000\$
5) Grandes réparations et améliorations	614000\$
6) Autres coûts de logement (assurance immobilière, services publics, meubles)	615000\$
7) Coûts administratifs (p. ex. personnel et assurance contre les accidents du travail)	616000\$
8) Formation du personnel ou des bénévoles (incluant les conférences)	617000\$
9) Coûts de fonctionnement du bureau (p. ex. fournitures de bureau, frais postaux)	618000\$
10) Coûts directs de la clientèle (p. ex. aliments, fournitures, transport, et versements aux clients)	619000\$
11) Contributions au fonds de réserve (selon les exigences de la SCHL)	620000\$
12) Autres coûts (veuillez préciser) :	622000\$
621000 a) _____	624000\$
623000 b) _____	625000\$
13) Dépenses annuelles totales de l'organisme	

48. Les chiffres de recettes et de dépenses donnés en réponse aux questions 46 et 47 sont-ils tirés de : (Cochez une seule réponse)

- 626000 1 ☐ données estimées.
- 2 ☐ données financières vérifiées.
- 3 ☐ Ne sait pas

SECTION 7 - QUESTIONS ET DÉFIS

49. A) Quels seront, selon vous, les trois principaux défis ou questions auxquels fera face **votre établissement** au cours du prochain exercice ? *(Voir les définitions dans le guide ci-joint.)*

627000 1)

628000 2)

629000 3)

B) Quels seront, selon vous, les trois principaux défis ou questions auxquels feront face **les femmes et les enfants utilisant votre établissement** au cours du prochain exercice ? *(Voir les définitions dans le guide ci-joint.)*

630000 1)

631000 2)

632000 3)

Ententes interministérielles

Afin de réduire le fardeau de réponse et de fournir des statistiques cohérentes, et en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique*, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec l'Agence de santé publique du Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Les données que nous fournissons à ces organismes sont confidentielles et ne sont utilisées qu'à des fins statistiques. En vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique*, vous pouvez refuser de communiquer l'information vous concernant à ces organismes en écrivant au statisticien en chef et en renvoyant la lettre d'objection avec le questionnaire rempli dans l'enveloppe-réponse ci-jointe.

Rempli par

Rempli par (en caractères d'imprimerie):	Date	Numéro de téléphone Ind. régional	Réservé au bureau

Commentaires

Merci d'avoir pris le temps de remplir ce questionnaire. Veuillez garder une copie du questionnaire rempli au cas où Statistique Canada communiquerait avec vous pour obtenir des précisions sur les renseignements fournis. Nous espérons que l'information recueillie nous aidera à mieux connaître les services offerts dans la collectivité pour répondre aux besoins des victimes de violence. Si vous avez des commentaires ou des questions au sujet du questionnaire ou de l'enquête, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 1-800-387-0479. L'espace suivant est prévu pour ceux ou celles d'entre vous qui préfèrent écrire leurs commentaires. *Veuillez écrire lisiblement.*

633000

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER